



Révision de la Politique québécoise de financement des universités

APPEL À MÉMOIRES

Mai 2023

Coordination et rédaction

Direction générale du budget et du financement
Sous-ministériat des politiques, du financement,
des infrastructures et du soutien à la gestion

Pour information :

Renseignements généraux
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-1337
Ligne sans frais : 1 877 266-1337

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-550-94006-7 (PDF)

Table des matières

Contexte.....	4
Objectif de l'appel à mémoires.....	5
Objectifs de la nouvelle révision de la Politique	5
Données clés.....	6
Rappel du modèle de financement des universités.....	8
Organismes pouvant participer à l'appel à mémoires	8
Questions de réflexion	9
Dépôt des mémoires	10

Listes des graphiques

Graphique 1 : Répartition des effectifs étudiants, au trimestre d'automne, pour les années universitaires 2000-2001, 2005-2006, 2010-2011, 2015-2016, 2020-2021, 2022-2023p	6
Graphique 2 : Distribution du taux d'accès à un programme de baccalauréat, 2000, 2005, 2010, 2015, 2020 et 2021 pour l'ensemble des étudiants (québécois, CNRQ et internationaux) selon le groupe d'âge de 15 à 54 ans.....	6
Graphique 3 : Distribution du taux de persévérance des nouveaux inscrits à temps plein dans un programme de baccalauréat ou de maîtrise, au trimestre d'automne, un an après l'inscription, pour les années civiles 2006, 2010, 2015 et 2020	7
Graphique 4 : Distribution du taux de diplomation des nouveaux inscrits à temps plein dans un programme de grade (baccalauréat, maîtrise et doctorat) au trimestre d'automne, pour les années civiles 2006, 2010, 2015 et 2020	7

Contexte

La précédente révision de la Politique québécoise de financement des universités (ci-après, la Politique) est entrée en vigueur en 2018-2019.

Rappelons que la Politique de 2018-2019 représentait des investissements de 1,5 G\$ sur six ans – 367 M\$ annuellement à terme.

Il était prévu que le ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère) actualise la Politique aux cinq ans.

La nouvelle révision de la Politique vise notamment à :

- améliorer la contribution des établissements universitaires aux enjeux de main-d'œuvre dans les secteurs stratégiques pour l'économie québécoise;
- contribuer à la vitalité du français au Québec, notamment dans le domaine de la recherche scientifique;
- renforcer la capacité des établissements universitaires de valoriser, sur le plan économique, la recherche et l'innovation.

Cette révision s'inscrit également dans le cadre des grands chantiers ministériels, notamment le chantier sur la réussite, le chantier sur l'université du futur et le chantier sur la reddition de comptes et l'accessibilité aux données, et tiendra compte du chantier sur l'accessibilité.

C'est dans ce contexte que le Ministère lance un appel à mémoires auprès des groupes concernés par la révision de la Politique de financement des universités.

Objectif de l'appel à mémoires

L'appel à mémoires portant sur la formule de financement des universités a pour objectif de solliciter les parties prenantes du milieu dans le cadre de la révision de la Politique de financement des universités.

Les réflexions et enjeux soulevés seront considérés en tant qu'intrants aux travaux en cours avec le réseau universitaire.

Objectifs de la nouvelle révision de la Politique

Les objectifs poursuivis par la révision de la Politique s'inscrivent dans la volonté du Ministère de soutenir les trois missions des établissements universitaires (enseignement, recherche et services aux collectivités), lesquelles visent à :

- Offrir une formation initiale qualifiante et une formation d'actualisation des compétences tout au long de la vie;
- Assurer le développement, la mobilisation et le transfert des connaissances;
- Contribuer au développement des collectivités.

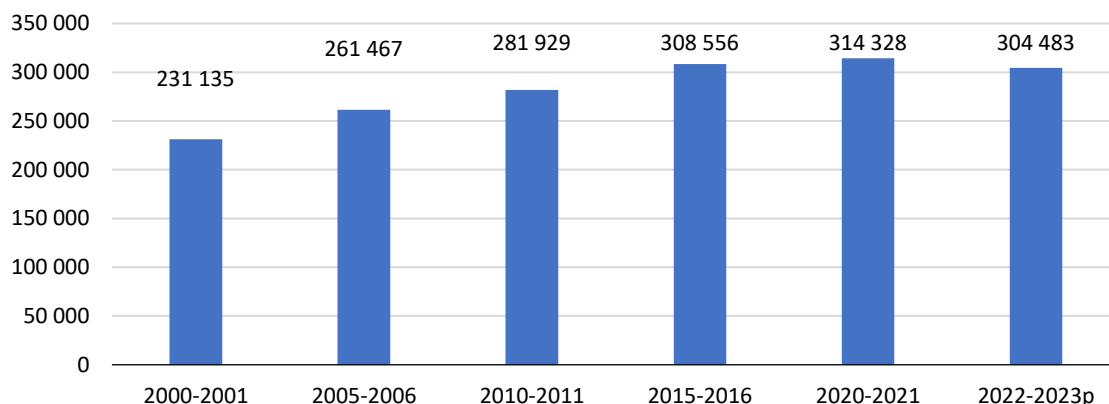
La révision de la politique de financement vise à mieux soutenir les établissements universitaires dans l'atteinte d'un niveau d'excellence supérieur dans un environnement compétitif en constante évolution pour l'attraction des talents dans tous les domaines et dans toutes les disciplines (étudiants, corps professoral et enseignant, chercheurs, etc.).

Ultimement, elle doit permettre :

- De rehausser le taux de diplomation de la population québécoise dans une économie du savoir;
- De répondre aux enjeux de main-d'œuvre et aux besoins de formation tout au long de la vie;
- De contribuer au développement économique, social, culturel et durable du Québec;
- De promouvoir la langue française;
- De convenir d'une reddition de comptes efficace et de l'accès aux données pour le suivi des résultats en temps opportun (incluant l'accès, la réussite, la planification stratégique et les différents plans d'action).

Données clés

Graphique 1 : Répartition des effectifs étudiants, au trimestre d'automne, pour les années universitaires 2000-2001, 2005-2006, 2010-2011, 2015-2016, 2020-2021, 2022-2023p

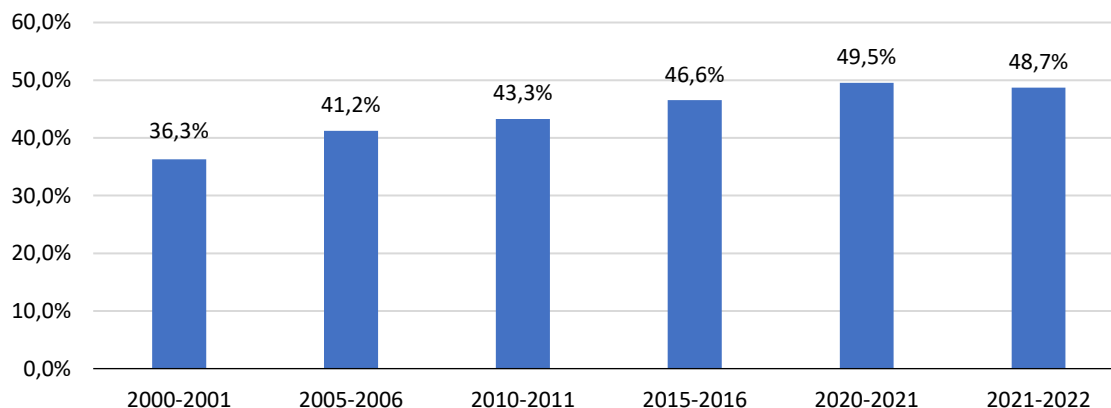


Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), PFISG, DGPS, DSIG, Portail informationnel, système GDEU, données au 8 novembre 2022.

P : Les données sur les effectifs étudiants universitaires de l'automne 2022 sont provisoires. Elles ne peuvent être comparées à celles des années universitaires antérieures, le calendrier de collecte des données provisoires ayant été devancé à des fins d'optimisation.

La métrique de l'effectif étudiant compte une seule fois chaque personne inscrite pour un trimestre d'automne donné, même si celle-ci s'est inscrite à plus d'un programme ou dans plus d'un établissement lors de ce trimestre.

Graphique 2 : Distribution du taux d'accès à un programme de baccalauréat, 2000, 2005, 2010, 2015, 2020 et 2021 pour l'ensemble des étudiants (québécois, CNRQ et internationaux) selon le groupe d'âge de 15 à 54 ans.

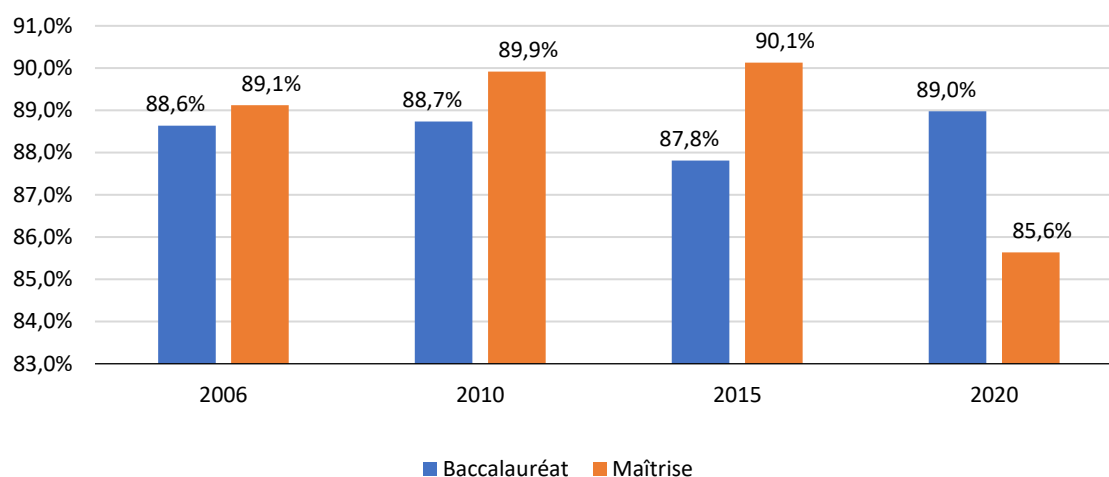


Source : Ministère

Statistique Canada, Estimation de la population (septembre 2022). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Le taux d'accès correspond à la proportion du nombre de nouveaux inscrits (première inscription) âgées de 15 à 54 ans, qui accède à un niveau d'enseignement donné, par rapport à l'ensemble de la population québécoise de ce même groupe d'âge. La somme des taux nets d'accès correspond à la somme des taux d'accès à chaque âge, jusqu'à un certain âge.

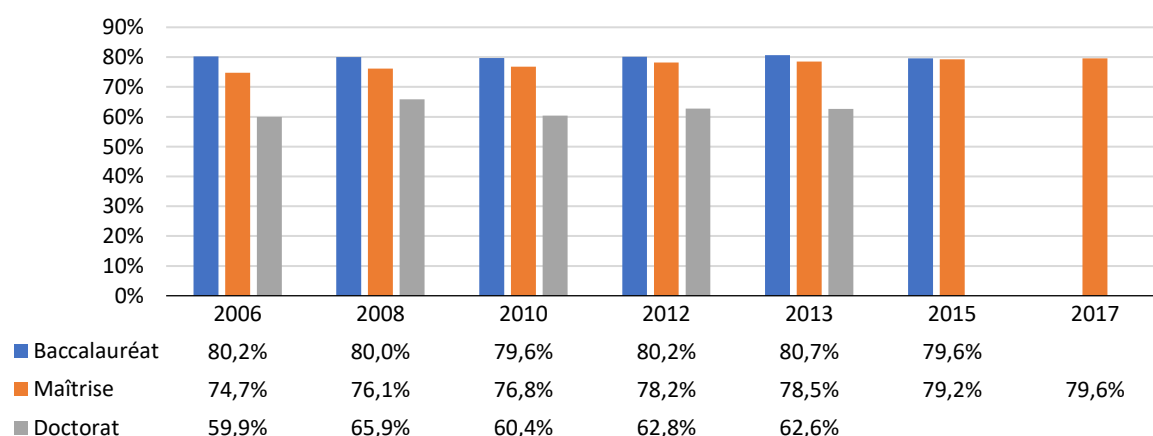
Graphique 3 : Distribution du taux de persévérance des nouveaux inscrits à temps plein dans un programme de baccalauréat ou de maîtrise, au trimestre d'automne, un an après l'inscription, pour les années civiles 2006, 2010, 2015 et 2020



Source : Ministère

Note : Taux de persévérance des nouveaux inscrits au baccalauréat ou à la maîtrise, à temps plein, au trimestre d'automne, pour la cohorte des nouveaux inscrits de 2020, un an après le début des études.

Graphique 4 : Distribution du taux de diplomation des nouveaux inscrits à temps plein dans un programme de grade (baccalauréat, maîtrise et doctorat) au trimestre d'automne, pour les années civiles 2006, 2010, 2015 et 2020



Source : Ministère

* Taux de diplomation des nouveaux inscrits au baccalauréat à temps plein au trimestre d'automne, six ans après le début des études

**Taux de diplomation des nouveaux inscrits à la maîtrise à temps plein au trimestre d'automne, quatre ans après le début des études

***Taux de diplomation des nouveaux inscrits au doctorat à temps plein au trimestre d'automne, huit ans après le début des études

Rappel du modèle de financement des universités

Le modèle de financement pour l'année universitaire 2022-2023 est réparti selon les subventions de fonctionnement (3 792,5 M\$) suivantes :

- Subventions générales :
 - Subventions normées (3 520,5 M\$) :
 - Enseignement (1 règle budgétaire) : (2 492,0 M\$)
 - Soutien à l'enseignement et à la recherche (1 règle budgétaire) (637,4 M\$)
 - L'Entretien des terrains et des bâtiments (1 règle budgétaire) (391,1 M\$)
 - Missions et régions (3 règles budgétaires) (153,6 M\$)
 - Revenus sujets à récupération (3 règles budgétaires) (-255,4 M\$)¹
 - Recomptages (1 règle budgétaire) (4,1 M\$)
- Subventions spécifiques :
 - Ajustements particuliers (30 règles budgétaires) (351,7 M\$)
 - Établissements fiduciaires (2 règles budgétaires) (18,0 M\$)

Voir : [*Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*](#)

Organismes pouvant participer à l'appel à mémoires

Les organismes suivants sont invités à déposer leur mémoire :

- Établissements universitaires;
- Associations étudiantes;
- Organisations syndicales et patronales;
- Organismes représentatifs, par exemple :
 - Bureau de coopération interuniversitaire;
 - Acfas;
 - Conseil supérieur de l'éducation;
 - Fonds de recherche du Québec (Scientifique en chef).
- Tous les partenaires du réseau universitaire québécois.

¹ Le modèle de financement prévoit trois règles budgétaires concernant les revenus sujets à la récupération, soit :

- Montant pour l'aide financière aux études;
- Revenus provenant du montant forfaitaire payé par les étudiants internationaux réglementés;
- Revenus provenant du montant forfaitaire payé par les étudiants canadiens non-résidents du Québec et certains étudiants internationaux.

Questions de réflexion

Le Ministère invite les organismes participants à l'appel à mémoires à aborder les questions suivantes ou tout autre sujet dans leur mémoire :

- 1) Quels sont les éléments de la formule de financement actuelle qui fonctionnent bien et qui doivent être maintenus et pourquoi? Ou d'une autre façon, quels sont les éléments de la formule de financement actuelle qui pourraient être améliorés en priorité et de quelle façon?
- 2) Une partie importante du financement des universités est répartie en fonction de l'effectif étudiant (80 % de l'enveloppe de fonctionnement). Doit-on maintenir cette part? Sinon, que proposez-vous?
- 3) Comment le modèle de financement pourrait-il favoriser davantage la collaboration interuniversités et interordres?
- 4) Est-ce que les mesures actuelles pour soutenir les petits établissements, les missions particulières et les établissements en région sont appropriées? Si des modifications devaient être apportées, lesquelles devraient l'être et pourquoi?
- 5) Est-ce que le modèle de financement (notamment les enveloppes terrain-bâtiments et ressources informationnelles calculées à l'espace ou aux pieds carrés déclarés) est toujours adapté en fonction de la transformation de l'enseignement universitaire et du nouveau contexte? Sinon que proposez-vous pour qu'il soit mieux adapté au contexte?
 - À titre illustratif :
 - Est-ce que le modèle de financement prend bien en compte le décroisement des modes d'enseignement, l'accélération du renouvellement technologique et les changements des parcours de formation?
 - Est-ce que le modèle de financement prend en considération les enjeux relatifs au développement durable et favorise la transformation à l'innovation?
- 6) Comment le modèle de financement pourrait-il soutenir davantage les établissements universitaires pour qu'ils préservent la vitalité du français, rayonnent davantage à l'international, répondent mieux aux besoins du marché du travail et favorisent encore plus le développement économique, social, culturel et durable du Québec?

Dépôt des mémoires

Les mémoires doivent être soumis au plus tard le 20 juin 2023 en format électronique à l'adresse courriel suivante : revision-pol-financement@mes.gouv.qc.ca.

Le Ministère souhaite rendre publics, dès le 5 juillet 2023, les mémoires déposés. Si vous préférez que votre mémoire demeure confidentiel, veuillez nous aviser lors de son dépôt. Tous les mémoires seront analysés.

